

Avis au Public

Révision des listes électorales

Il est porté à la connaissance des intéressés que les listes électorales pour les élections législatives du 8 octobre 2023 ont été arrêtées provisoirement le 14 août 2023.

Ces listes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 16 août au 24 août 2023.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 24 août 2023 au plus tard.

Tout citoyen peut produire jusqu'au 24 août 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la « Cour administrative », doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Erpeldange-sur-Sûre, le 16 août 2023

Le collège des bourgmestre et échevins :

Claude Gleis

Frank Kuffer

Léa Schaeffer